



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 décembre 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. L'absence du conseiller Ken Ménard n'était pas motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 8 novembre 2016**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 2016-10-24 MTQ (Subvention PAARRM 5 000\$)
 - 4.2 2016-11-08 MTQ (PAARRL volet chemin à double vocation)
 - 4.3 2016-11-10 MTQ (Subvention PAARRM 10 000 \$)
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2016
 - 5.2 Téléphonie Cellulaire
 - 5.3 Coupe de bois
 - 5.4 Entretien hivernal de la route 155 Nord
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Travaux PAARRM Projet 1 Glissières de sécurité
 - 6.2 Projet 2 Glissières de sécurité
 - 6.3 Chemin à double Vocation (Transports de bois demande de subv)
 - 6.4 Programme TECQ
 - 6.5 Embauche ouvrier municipal TPO DB
 - 6.6 Calendrier des assemblées publiques
 - 6.7 Intérêts pécuniaires
 - 6.8 Renouvellement adhésion FQM
 - 6.9 Assurance MMQ
 - 6.10 Adhésion Combeq
 - 6.11 Jeunesse en santé
 - 6.12 Adhésion Québec Municipal
 - 6.13 États semestriel (présentation DG)
 - 6.14 Avis de Motion : Budget 2017 et plan triennal 2017, 2018,2019(11 janvier 2017)
 - 6.15 Avis de motion : Règlement de taxation 2017
 - 6.16 Demande de la municipalité de La Bostonnais : Desserte du réseau cellulaire sur le territoire de La Bostonnais
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2016
 - 7.2 États financiers du mois de novembre 2016
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2016-12-01

2016-12-02

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens et présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreau.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption du procès verbal du 8 novembre 2016

L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Michel McDonald et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et résolue unanimement par les membres du conseil.

4. Correspondances

4.1 Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports nous informe qu'il accorde à la municipalité une aide financière maximale de 5 000 \$ pour les travaux d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

4.2 Le Ministère des Transports programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Chemins à double vocation nous informe que nous avons jusqu'au 15 décembre 2016 pour transmettre notre demande.

4.3 Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports nous informe qu'il accorde à la municipalité de La Bostonnais une aide financière maximale de 10 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires.

5. Affaires découlant

5.1 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2016

M. Tremblay présente le rapport sur la situation financière de l'année 2016 le rapport sera disponible dans :

- la publication du ptit Bosco de décembre;
- Sur le site internet de la municipalité;
- Au bureau municipal.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-03

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

5.2 Téléphonie cellulaire

M. Tremblay refait un survol sur le dossier de la téléphonie cellulaire:

- Résolution du 25 août 2016;
- Acceptabilité du Partenariat avec Ville La Tuque;
- Rentabilité du projet;
- Financement du projet;
- Faisabilité du projet.

5.3 Coupe de bois

Sujets discutés :

- Présentation Mémoire
- Rencontre avec le ministère afin d'argumenter le mémoire
- Prochaine rencontre avec l'industrie prévue le 15 décembre 2016

6. Affaires nouvelles

6.1 Travaux PAARRM Projet 1 Glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu d'abroger la résolution 2016-08-03 et de la remplacer par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a droit à une subvention de 10 000 \$ venant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que seulement les routes municipales sont admissibles au programme;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'améliorer la sécurité des usagers du Rang Sud-Est et de procéder à l'ajout de glissière de sécurité, afin d'éviter d'éventuelles catastrophes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Renoflex au montant de 12 153.47\$ taxes comprises pour que ceux-ci procèdent à l'installation de glissières de sécurité dans le Rang Sud-Est au km 5.1, sur une longueur de 150 m, et au km 5.8 sur une longueur de 50 m. Que le total de la facture soit affecté au fond des carrières et sablières et que la subvention répartie sur 3 années - soit 4 000\$ pour l'exercice financier 2016-2017, 4 000 \$ 2017-2018 et finalement 2 000\$ pour l'année budgétaire 2018-2019 - soit remise au fond des carrières et sablières.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-04

Projet 2 Glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a droit à une subvention de 5 000 \$ provenant du fond discrétionnaire de la ministre Mme Julie Boulet;

CONSIDÉRANT que seulement les routes municipales sont admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'améliorer la sécurité des usagers du Rang Sud-Est et de procéder à l'ajout de glissières de sécurité, afin d'éviter d'éventuelles incidents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Renoflex au montant de 9 115.47, taxes comprises, pour que ceux-ci procèdent à l'installation de glissières de sécurité dans le Rang Sud-Est, au km 4.5 sur une longueur de 64.77 m, et au km 4.8 sur une longueur de 64.77 m. Que le montant total de la facture soit affecté au fond des carrières et sablières et lorsque que la subvention de 5 000\$ nous soit remboursée, qu'elle soit remise au fond des carrières et sablières.

2016-12-05

Compensation chemin à double vocation

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de La Bostonnaise, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuel qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés, par les transporteurs, dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;



N° de résolution
ou annotation

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
RANG SUD- EST	4.0	BOIS DE LONGUEUR	195
RANG SUD- EST	8.5	TRANSPORTS 10 ROUES (SABLE ET GRAVIER)	645

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du Rang Sud-Est à titre de chemin à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 8.5 km.

Programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU'IL à lieu d'abroger la résolution 2016-11-09 et de la remplacer par celle-ci avec les modifications requises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) pour les années 2014-2018;*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s'appliquent à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par : le conseiller François Descarreaux

Appuyé par : la conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

Et résolu unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle. Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

2016-12-06



N° de résolution
ou annotation

2016-12-07

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques, et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Remplacement ouvrier municipal temps partiel régulier

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier municipal temps partiel régulier M. Michel Ménard a mis fin à son emploi le 4 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais doit remplacer M. Ménard ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel, M. Daniel Bouvier effectue actuellement le remplacement de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel McDonald

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais remplace M. Michel Ménard, ouvrier municipal temps partiel régulier, par M. Daniel Bouvier. Que l'embauche soit effective à partir du 4 novembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, au taux horaire de 14 \$/heure.

Que la directrice générale, Josée Cloutier soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-08

Calendrier des séances publiques 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont opté pour le second mardi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE ce jour convient aux membres actuels du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le 2^{ième} mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30 :

10 janvier 2017	14 février 2017	14 mars 2017
11 avril 2017	9 mai 2017	13 juin 2017
11 juillet 2017	8 août 2017	12 septembre 2017
10 octobre 2017	14 novembre 2017	
12 décembre 2017		

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

2016-12-09

Intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT QUE chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose une déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

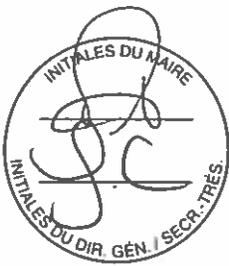
PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal dépose leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière, Mme Josée Cloutier.

Qu'un relevé du dépôt des déclarations soit transmis au ministre, monsieur Martin Coiteux, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-10

Adhésion à la FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais retire de nombreux avantages à titre de membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement de municipalités est nécessaire pour défendre l'autonomie municipale dans les dossiers d'ordre politique d'importance;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel McDonald

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil. Le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvèle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 1 036.91 \$ taxes incluses, pour l'année 2017, et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

2016-12-11

Assurance La Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a transmis à la municipalité le renouvellement d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nous propose les options supplémentaires suivantes;

- *Umbrella* - surprime pour augmenter la limite, de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$, au coût de 352.00 \$
- *Assurance des frais de justice* - au coût de 250.00 \$, cette protection couvre les honoraires d'avocats pour la défense ayant rapport avec le Code municipal du Québec.
- *Avenant C-21 Loi C-21 Modification au Code criminel Canadien* - au coût de 1 000 \$, cette protection s'applique à la personne morale, dirigeant, superviseur, employé et bénévole dans l'exercice de leur fonction. Elle permet la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-12

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2016-12-13

Que le conseil municipal accepte les options proposées par l'assureur au montant 1 602.00 \$ et que Mme Josée Cloutier, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'assurance:

Renouveau d'adhésion à COMBEQ 2017

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal obtient beaucoup d'informations de la *Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec* (COMBEQ);

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers, et que la municipalité en retire de nombreux avantages;

CONSIDÉRANT QUE pareille adhésion facilite les contacts avec d'autres intervenants du milieu municipal et permet d'établir de nombreux contacts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la *Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel McDonald

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec* (COMBEQ) au coût de 402.41 \$, taxes incluses, pour l'année 2017. Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs au renouvellement.

Jeunesse en santé

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Jeunesse en santé* a formulé une demande à la municipalité pour son activité de financement 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut soutenir l'organisme *Jeunesse en santé* dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal octroi un montant de 240 \$, soit 100 \$ le coût de la commandite et 140 \$ pour l'inscription d'une équipe, pour la 8^e édition du tournoi de curling.



N° de résolution
ou annotation

2016-12-14

Renouveau Adhésion Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE Québec Municipal est au service de la communauté municipale;

CONSIDÉRANT QUE le site internet de l'organisme contient des chroniques portant sur les relations de travail, les ressources humaines et la politique municipale;

CONSIDÉRANT que régulièrement on y retrouve de la jurisprudence sur des sujets propres aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les diverses actualités municipales y sont traitées;

CONSIDÉRANT QUE les responsables des municipalités y émettent des commentaires sur les divers sujets préoccupant le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le personnel et les membres du conseil s'inspirent des sujets traités sur le site internet de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retiré plusieurs avantages depuis qu'elle adhère à ce service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie Élizabéth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal au coût de 189,71 \$ taxes incluses et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de La Bostonnais, toute la documentation inhérente à cette adhésion.

Adoption États comparatifs semestriels 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit qu'au cours de chaque semestre, soit au mois de mai 2016 et en octobre 2016, le secrétaire-trésorier dépose lors d'une séance du conseil les deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale nous soumet les états comparatifs jusqu'au 31 octobre 2016.

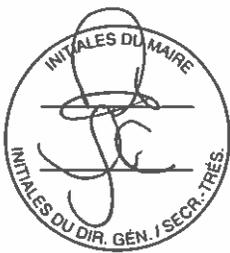
EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par la direction générale.



N° de résolution
ou annotation

1-17

AVIS DE MOTION

Budget 2017 et le Plan triennal d'immobilisations 2017, 2018, 2019

Je soussignée, Michel Sylvain, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement adoptant le budget 2017 de la municipalité de La Bostonnais et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018, 2019 de la municipalité de La Bostonnais.

2-17

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES OU COMPENSATIONS S'Y RATTACHANT

Je soussignée, Michel Sylvain, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant l'imposition des différents taux de taxations ou de compensations s'y rattachant pour la municipalité de La Bostonnais.

2016-12-16

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION / DESSERTE DU RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA BOSTONNAIS.

CONSIDÉRANT QUE qu'une résolution de la municipalité de La Bostonnais a été adoptée le 25 août 2016 portant le numéro 2016-08-12 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a entrepris des démarches auprès du promoteur, et du conseil d'agglomération, afin qu'elle puisse se joindre à la *phase 1* du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais s'est entendu avec la firme *Ambra*, le 1^{er} septembre 2016, pour faire partie d'une phase subséquente au projet initial, que l'on nomme *phase 1 A*, et qui regroupe les secteurs de La Bostonnais, Parent et La Croche, tout en conservant l'objectif ultime de la couverture complète du réseau cellulaire sur la route 155 Nord comprise dans le secteur La Bostonnais ;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial est complété et que des travaux d'analyse et d'ingénierie seront nécessaires et complémentaires pour la *phase 1 A* (secteur La Bostonnais), dans le but d'en connaître les coûts d'installations et d'exploitations ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a mandaté M. Patrice Bergeron, le 17 novembre 2016, à négocier les modalités d'intégration des différents secteurs de La Bostonnais, Parent et La Croche à la *phase 1 A* ;



N° de résolution
ou annotation

2016-12-17

CONSIDÉRANT QUE d'ici quelques mois, en début 2017, l'évaluation des coûts des *phases 1* et *1 A* sera connue et présentée aux élus des municipalités concernées pour approbation finale.

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de La Municipalité de La Bostonnais décrète et demande au conseil de l'agglomération ce qui suit :

- Que le conseil d'agglomération de La Tuque puisse donner suite à la demande de partenariat formulée par la municipalité de La Bostonnais ;
- Que ce conseil d'agglomération accepte que le projet initial *phase 1*, et *phase 1 A* deviennent un projet d'agglomération ;
- Que ce conseil d'agglomération produise une demande écrite à la firme *Ambra* afin de l'inclure dans le projet initial, *phase 1 A*, avec les secteurs Parent et La Croche ;
- Que ce conseil d'agglomération présente simultanément les demandes de financement des projets de la *phase 1* et *1 A* aux différents gouvernements en vue d'un financement complet du projet.

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de novembre 2016, telles que soumises par le personnel.

2016-12-18

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de novembre 2016;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de novembre 2016 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

Au mois octobre 2016		Au mois novembre 2016	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 422.95 \$	2012	3 422.95 \$
2013	3 970.55 \$	2013	3 970.55 \$
2014	3 973.35 \$	2014	3 973.35 \$
2015	4 145.76 \$	2015	4 145.76 \$
2016	<u>24 510.19 \$</u>	2016	<u>11 921.57 \$</u>
Total	43 757.69 \$	Total	31 169.07 \$

Le montant de taxes dues au Domaine l'Aventurier s'élève à 21 430.93. Alors nous pouvons voir qu'il reste à percevoir à la municipalité un montant de 8 909.52 \$

8. Permis de construction

Au 30 novembre 2016, 8 permis ont été délivrés pour une valeur de 69 878.00 \$ et rapportant 110.00 \$ à la municipalité. En 2015, 9 permis avaient été délivrés.

9. Rapport des comités

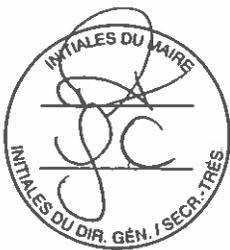
La conseillère Mme Marie-Élizabeth Courtemanche invite la population à la fête de Noël le dimanche 17 décembre de 11 h à 16 h. Un dîner sera servi avec la visite du père Noël et des cadeaux.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h 45

11. Tour de table des conseillers

Le conseil municipal remercie la présence des citoyens dans la salle et leur souhaite de passer de joyeuses fêtes et une bonne année! Santé bonheur et prospérité à tous!



N° de résolution
ou annotation

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

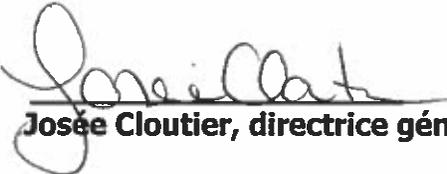
PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth
Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel McDonald

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 45


Pierre-David Tremblay, maire


Josée Cloutier, directrice générale